PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Liberté Égalité Fraternité

dossier n° PC 048 126 22 A0001

date de dépôt : 07 février 2022

demandeur: Monsieur JOLY Maxime

pour : Habitation

adresse terrain : lieu-dit Lou Pasturaguet, à

Lachamp-Ribennes (48700)

Commune de Lachamp-Ribennes

ARRÊTÉ N° accordant un permis de construire au nom de l'État

Le maire de Lachamp-Ribennes,

Le Maire au nom de l'état

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 07 février 2022 par Madame VERNHET Marion demeurant lieu-dit RN 106, Saint-Bauzile (48000), Monsieur JOLY Maxime demeurant lieu-dit RN 106, Saint-Bauzile (48000);

Vu l'objet de la demande :

- pour Habitation;
- sur un terrain situé lieu-dit « Lou Pasturaguet », à Lachamp-Ribennes (48700);
- pour une surface de plancher créée de 105 m²;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le permis d'aménager 048.078 .08.C0001 délivré le 12/02/2009 modifié le 22/03/2010 ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux 05/08/2009 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Le 28/02/2022

Le maire,

Nathalie